

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 28 octobre 2015

Présidence : Jacques Daniélou, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 8/2015 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2016 de la Commune de La Sarraz,
- ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2016 exclusivement
- d'établir le taux communal d'impôts à 66.00
- de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2015 (hormis sur les patentes de tabac supprimé) pour l'année 2016

Ainsi délibéré en séance du 28 octobre 2015

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire